

# Préparation des nouveaux mandats de chefs de pôles 2015-2019

**CME 08 juillet 2014**

DOMU  
10/07/2014

# Méthode et calendrier de révision des pôles 2015

---

- La fin du mandat des chefs de pôles nommés après la révision polaire de 2011 intervient au **1<sup>er</sup> juillet 2015**.
- La nomination des futurs chefs de pôles qu'il s'agisse d'un renouvellement de fonctions ou d'une nouvelle désignation doit être réalisée au plus tard à cette date – cette procédure doit de surcroit prendre en compte les élections à la nouvelle CME qui contraint le calendrier, le collège des chefs de pôles devant si possible être stabilisé au printemps 2015.
- En amont de cette procédure concernant les responsables de pôles, il convient donc d'acter les éventuelles évolutions de structures impactant le périmètre des pôles

- 
- Ces évolutions peuvent être le fruit des réflexions et des propositions spontanées des GH eux-mêmes : il conviendra dans ce cas de les solliciter suffisamment précocement pour que ces nouvelles organisations puissent être validées en temps et en heure après examen par la sous-commission des structures, la CME, le CTE et le directoire.
  - La sous-commission des structures souhaite par ailleurs dans ce même temps ouvrir un échange avec les GH sur certains profils atypiques de pôles expérimentés par eux depuis 2011 ou sur certaines situations de fragilité révélées par le baromètre social.
  - Ces différentes approches n'ont aucun caractère doctrinaire. Elles doivent permettre de repérer avec les GH les évolutions polaires à mener pour la période 2015-2019.
  - Celles-ci pourront se faire selon la méthode et le calendrier suivants :

# 1/ Méthode – bilan et analyse

---

- ❖ Bilan par le GH de son organisation en pôles 2011-2015 notamment au regard des rubriques suivantes:
  - ☞ réponse aux objectifs des contrats de pôle
  - ☞ dynamique de recherche et d'enseignement
  - ☞ qualité et sécurité des soins
  - ☞ management et gestion RH
  - ☞ filières de soins et amélioration des prises en charge
  
- ❖ Bilan des organisations dites atypiques au regard de
  - la taille du pôle
  - le nombre de sites
  - le profil du pôle (absence de logique médicale/métier ou pôle de transition)

## 2/ Méthode – propositions

---

### ❖ Objectifs :

- Identifier avec le GH les pôles présentant
  - des fragilités
  - des besoins d'évolution (forme, contenu)
- Etre informé et valider les projets de réorganisation du GH
- Propositions d'organisation innovantes : pôles inter ou supra GH

# 3/ Calendrier prévisionnel

---

- Diffusion d'une note aux GH **fin juin 2014** sur le processus de modifications des périmètres des pôles
- Les GH devront faire parvenir leurs propositions de modifications validées par les instances locales entre **début novembre 2014 et début janvier 2015**.
- Les auditions en sous-commission des structures et restructurations auront lieu les **24 novembre, 15 décembre et 26 janvier 2015**
- Avis CSR : **23 février 2015**
- Concertation avec le directoire
- Avis du président de la CME et de la CME centrale: **10 mars 2015**
- Avis CTEC : **xx mars 2015**
- Arrêté du Directeur Général avant fin mars 2015